

<https://enseignants.se-unsa.org/Nomination-prolongation-demission-de-stagiaires-quel-bilan>



Enseignants de l'Unsa

Nomination, prolongation, démission de stagiaires : quel bilan ?

- Je suis... - Entrant dans le métier - Ma formation -

Date de mise en ligne : vendredi 28 mai 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

À la demande du SE-Unsa, le ministère a dressé le bilan des nomination et titularisation des enseignants du second degré, CPE et PsyEN. Nous avons demandé qu'il soit complété d'un bilan pour les enseignants du premier degré. Ce bilan donne des éléments chiffrés sur les nominations, licenciements et démissions des stagiaires entre 2014 et 2019. En voici les éléments saillants.

Baisse du nombre de stagiaires

L'évolution du nombre de stagiaires nommés en 2019-2020 est à la baisse, passant de 12 803 en 2018-2019 à 11 881 pour 2019-2020, soit - 7,2 %.

Cette baisse s'observe depuis 2015. Si le nombre de postes offerts aux concours impacte *de facto* l'évolution de ce taux, il faut également prendre en compte le paramètre d'attractivité : tous les concours ne font pas le plein, et des lauréats renoncent chaque année au bénéfice du concours avant même leur nomination en tant que stagiaires : un fait que seul le cas des candidatures multiples ne peut expliquer.

Baisse du nombre de titularisations

Assez logiquement, le nombre de titularisés est également en baisse avec 10 093 titularisés pour l'an passé contre 11 135 en 2018-2019.

C'est une baisse constante depuis 2014-2015 que la baisse démographique ne saurait justifier. Chacune et chacun constate le besoin d'une politique de recrutement nettement plus ambitieuse pour exercer efficacement et sereinement les missions d'enseignement, d'éducation, d'accompagnement et d'orientation.

Stabilité des licenciements et démissions

Le nombre de licenciements est plutôt stable, avec une baisse observée en 2019-2020. Chaque année, parmi les environ 10 % de stagiaires qui ne sont pas titularisés, environ 1,5 % sont licenciés (les autres étant prolongés pour non-détention du master ou pour des motifs de santé).

Le nombre de démissions reste également stable. Depuis 2017, elles ne concernent qu'à peine 3 % des stagiaires nommés. Ce taux plutôt rassurant continuera d'être observé de près - il n'est mesuré que depuis 2017 - et le ministère n'ignore pas qu'il le sera avec d'autant plus d'attention dans le contexte d'une réforme de la formation unanimement décriée.